

**ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION
DE SIGNATURE A MADAME CLAUDINE CAMBON
DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE CHARGEE DE LA SOLIDARITE**

A.D.R.H. n° 2009-971

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 07-1445 du 6 juin 2007 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 08-761 du 27 mars 2008 modifié portant délégation de signature à Madame Claudine CAMBON, Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité ;

CONSIDERANT les divers changements d'affectation au 1er mai 2009 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté départemental Pers. n° 08-761 du 27 mars 2008 modifié portant délégation de signature à Madame Claudine CAMBON, Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité, est ainsi modifié :

- Monsieur Jean-Paul TERRENNE, assistant socio-éducatif principal, chargé de mission territorial auprès des responsables de pôles,
- Madame Sandra LOUAN-SALON, assistant socio-éducatif principal, chef des pôles unifiés de Valence-d'Agen et de Montaignu-de-Quercy.

Le reste sans changement.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général.

Fait à Montauban,
le 26 mai 2009

Le Président,

*
* * *